Mise en situation professionnelle Epreuve d'admission du CRPE

SUJET N°77

Durée : 45 minutes (exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien)

Thème : L'évaluation des élèves

Références (intitulé précis et dates des décrets, arrêtés, textes, circulaires, ...) :

Texte 1 : Placer le contenu des enseignements au cœur de la refondation, extrait de l'annexe de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (p 11)

Texte 2 : Les pratiques d'évaluation à l'école primaire, extrait du rapport 2013-072 des IGEN sur La notation et l'évaluation des élèves éclairées par des comparaisons internationales de juillet 2013

Texte 3 : Extraits d'« Evaluer pour mieux faire apprendre », dossier de veille de l'IFE n° 94 de septembre 2014

Questions posées au candidat :

- A quoi sert l'évaluation des élèves ? Quelles différentes formes prend-elle, pour quels buts ?
- La notation est-elle à proscrire? Argumentez.
- Comment mettre l'évaluation au service des apprentissages ?